ENVIRONNEMENT

Propreté urbaine

La propreté de la ville demande une implication de chacun. Si les services municipaux travaillent à entretenir et à nettoyer la commune, une participation est aussi demandée aux habitants dans une logique de vivre-ensemble et d'amélioration du cadre de vie de chacun.

Le Règlement Municipal de Voirie

Voté en conseil municipal en 2015, le Règlement Municipal de Voirie présente les droits et devoirs de chacun (services municipaux, entreprises, particuliers) en matière d'occupation, d'aménagement et d'entretien de la voirie et de ses abords.

Consultez le règlement municipal de voirie dans le kiosque ci-dessous.

Effacement de Graffiti

En se baladant en ville, il n'est pas rare d'apercevoir un tag ici et là. Le plus souvent, il s'agit de « signatures » qui détériorent le support (public ou privé), « victime » de ces dégradations. Pour y remédier, la ville de Ploërmel a décidé de prendre en charge le coût de l'intervention nécessaire à l'effacement de ces graffitis visibles depuis l'espace public.

Pour ce faire, il suffit d'en effectuer la demande auprès de l'accueil des services techniques qui vous fera alors remplir et signer un document de décharge avant l'intervention.

Une entreprise spécialisée est ensuite sollicitée une fois que la mairie dispose d'une quantité suffisante d'interventions pouvant s'étaler sur toute une journée.

Concrètement, le technicien procède à un sablage extrêmement fin permettant de dégrader le moins possible la surface concernée, quelle qu'elle soit.

Pour toute demande, merci de vous rapprocher des services techniques.

TÉLÉCHARGER

Règlement municipal de voirie - (708Ko)

CONTACT

URBANISME

Services techniques Ville de Ploërmel

Rue Fulgence Bienvenüe - P.A. du Bois Vert
56800 Ploërmel
Tél.: 02 97 73 58 40

Vue plan

Fil infos

ALERTE, TRAVAUX

Travaux en centre-ville de Ploërmel : Le point zone par zone

TRAVAUX

Réaménagement de l'échangeur Saint-Antoine à Ploërmel : Lancement des travaux en février

CENTRE-VILLE, TRAVAUX

Les échéances de travaux à venir !

CENTRE-VILLE, TRAVAUX

Les premiers pavés posés rue du Val !

VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et 13h30/17h30
fermé les samedis

Tél. : 02 97 73 20 73

CONTACTEZ-NOUS

CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ